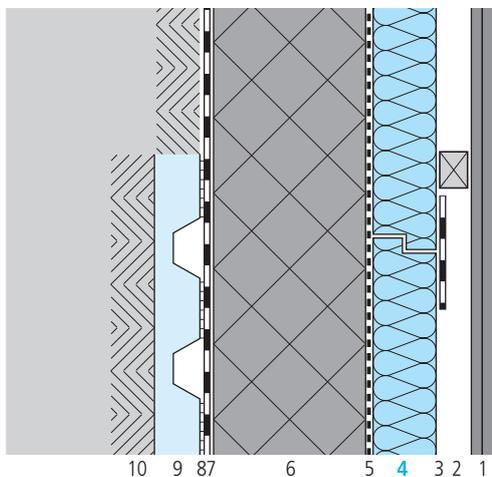


Isolation intérieure avec doublage en plaques de plâtre cartonné

swissporPIR Premium Plus sur support en béton armé, avec/sans swissporEPS Panneau de drainage |

Variante: swissporPIR Alu



Éléments de construction: détails et caractéristiques

Couches/désignation	Épaisseur mm	Conductivité thermique λ W/(m·K)
1 Plaque de plâtre cartonné, 2 x 12,5 mm	25	0,240
2 Lattage technique/vide technique	–	–
3 Pare-vapeur/étanchéité à l'air	–	–
4 swissporPIR Premium Plus ¹⁾	var.	0,018 ^{a)}
5 Couche de protection contre les alcalis ^{b)}	–	–
6 Béton armé	200	2,300
7 Étanchéité (selon SIA 272)	–	–
8 Evtl. swissporColle Péri-métrique 1K ²⁾	–	–
9 Evtl. swisspor EPS Panneau de drainage	60/80	–
10 Remblai/partie enterrée	–	–

Variantes

¹⁾ swissporPIR Alu ($\lambda_D = 0,022$ W/(m·K) ^{a)})

²⁾ swissporColle Péri-métrique 2K | swissporMousse PU

Indications

^{a)} Conductivité thermique faisant foi: www.swisspor.ch, Produits

^{b)} La mise en œuvre des panneaux swissporPIR Premium Plus, resp. swissporPIR Alu sur des bétons neufs resp. encore humides, nécessite la pose d'une couche de séparation

Caractéristiques de l'élément de construction

Épaisseur de l'isolant thermique mm	swissporPIR Premium Plus			swissporPIR Alu		
	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Capacité thermique U selon SN EN ISO 13370 ¹⁾ W/(m ² ·K)	Capacité thermique C KJ/(m ² ·K)	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Capacité thermique U selon SN EN ISO 13370 ¹⁾ W/(m ² ·K)	Capacité thermique C KJ/(m ² ·K)
40	–	–	–	0,43	0,20	23
50	–	–	–	0,36	0,16	23
60	0,26	0,12	23	0,31	0,14	23
70	0,23	0,10	23	0,27	0,12	23
80	0,20	0,09	23	0,24	0,11	23
100	0,16	0,07	23	0,20	0,09	23
120	0,14	0,06	23	0,17	0,07	23
140	0,12	0,05	23	0,15	0,06	23

¹⁾ Calcul de la valeur U selon SN EN ISO 13370 avec les conditions suivantes:

profondeur de sol sous terrain fini 2,5 m (hauteur de mur dans le terrain), coefficient de conductivité thermique du terrain λ 2,0 W/(m·K)

Données physiques

- Résistance thermique superficielle intérieure $R_{si} = 0,13$ (m²·K)/W et extérieure $R_{se} = 0,00$ (m²·K)/W

Mesures d'isolation thermique et protection contre l'humidité

MoPEC: Les exigences cantonales peuvent différer des modèles. Informez-vous directement auprès des différents offices cantonaux de l'énergie.

Norme SIA: 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment»

Minergie: Vous trouverez les données concernant les exigences actuelles sous www.minergie.ch.